



Club Subaquatique Français

Association loi de 1901 n°38593 J.O. du 03/02/1963, agrément DDJS n°07509ET0054
Siège: Chez M. MORVAN, 11 rue Henri Michaux, 75 013 PARIS
Tél. : 01.45.88.69.10
Mail : csvm@free.fr
Site Internet : <http://www.csf-nageavecpalme.com/>

Mesures à mettre en place pour le COVID-19, saison 2020/2021

(version du 05/09/2020)

Référent COVID au sein de l'association

- Christophe MORVAN, remplaçante en cas d'absence, Myriam DALBARADE.

Créneaux piscine Rouvet :

Créneaux le lundi :

- 18h00 – 19h30, enfants.
- 19h30 – 20h45, 1 ligne loisirs et 1 ligne compétiteurs.
- 20h45 – 22h00, 1 ligne loisirs et 1 ligne compétiteurs.

Créneaux le vendredi :

- 20h00 – 21h15, 2 Lignes enfants : 1 ligne débutants, 1 ligne anciens, 1h00 de nage et 15' de PPG.
- 20h45 – 22h00, 2 lignes loisirs, 2 niveaux différents, 15' de PPG et 1h00 de nage.
- 20h00 – 22h00, 1 ligne compétition.

Créneaux piscine Georges Hermant:

Créneau le mercredi :

- 21h00 -22h30, tous publics, animation FIT'PALME une fois par mois.

Protocole mis en place pour respecter les mesures sanitaires pour faire face à la pandémie de COVID-19 :

Hygiène :

- Le lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique est obligatoire pour tous les usagers dès l'entrée dans l'établissement;
- Se saluer sans se serrer la main (ou s'embrasser);
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Porter un masque pour tout adhérent de plus de 11 ans avant et après la pratique, en toute circonstance, dans l'établissement, jusqu'à l'entrée au vestiaire, après la pratique, de la sortie du vestiaire à la sortie de l'établissement ;
- Se munir individuellement d'autant de masque(s) nécessaire(s) à ses déplacements et aux activités prévues (la Ville et l'association n'en distribuent pas et tout manquement sera signalé et éventuellement sanctionné) ;
- Les encadrants devront porter un masque lors de l'entraînement, s'ils restent hors de l'eau ;
- Indiquer aux adhérents de déposer les masques usagés dans les poubelles désignées et veiller à ne laisser aucun déchet dans les vestiaires, douches, sanitaires ou hall d'entrée ;
- Réduire drastiquement l'accompagnement dans l'établissement aux seuls encadrants sportifs (avec masque) dans le respect des règles de distanciation ;
- Ne pas utiliser les gradins ni les bancs en périphérie du bassin afin d'éviter les situations statiques ;
- Limiter au maximum la présence dans les vestiaires ou dans les zones sanitaires ;
- Ne pas partager des casiers de change, ni les cabines ;

Organisation dans l'établissement :

- Respecter les sens de circulation partout où ils sont matérialisés et se conformer aux observations faites par les personnels de la Ville ;
- Eviter d'apporter des effets personnels (non indispensables à la pratique) dans la halle bassin ;
- Utiliser les douches de manière la moins groupée possible en privilégiant une évolution des rythmes attachés à vos activités ;

Pratiques club :

- Respecter une distanciation physique minimale de 1 mètre entre chaque pratiquant (2 m lors des déplacements dans l'établissement et dans les zones de change), en évitant par exemple les regroupements en bouts de ligne de nage ;
- Eviter les rassemblements inutiles ;
- Ne pas organiser de réunions ;
- Privilégier toute communication avec les adhérents de manière dématérialisée.
- Comme spécifié dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), les **horaires indiqués correspondent bien à l'entrée et la sortie des usagers de l'équipement**. Tous les temps passés dans l'enceinte sportive (déplacements, passage vestiaires inclus) doivent être considérés dans le créneau horaire référencé afin de réduire les croisements. Aussi, le rendez-vous pour entrer dans l'établissement se fera devant la porte d'entrée.

Matériel :

- Ne pas partager le matériel sportif ;
- Marquage obligatoire des matériels personnels, tubas et palmes, au nom de l'adhérent.
- Organisation, pour l'emprunt et la restitution du matériel club :
 - **Piscine Georges Hermant** : matériel armoire, un encadrant passera le matériel nécessaire à chaque nageur, la restitution se fera à un endroit précis déterminé en fonction de l'organisation du club de plongée et c'est l'encadrement qui rangera le matériel dans l'armoire.
 - **Piscine Rouvet** : en début de séance, le matériel sera à prendre à l'endroit habituel, à savoir, au premier étage à proximité du local de rangement. Pour la restitution, pour éviter de tout mélanger, le matériel devra être déposé au premier étage sur la plateforme après les escaliers, contre la grille, un encadrant s'occupera de la désinfection et du rangement dans les placards.
 - Le petit matériel issu du sac amené à chaque séance par l'encadrement sera à déposer dans un sac prévu à cet effet, placé à proximité du sac d'où il provient.
- Pour le matériel prêté, tuba, chausson et plastiques de protection, il y aura une désinfection, sur site ou au domicile du responsable du club.
- Palmes, monopalmes, planches, pull boy... du club, n'auront pas besoin d'être désinfectés, conformément au protocole sanitaire aquatique de la ville de Paris, point sur le matériel, "*Les produits chimiques utilisés pour le maintien de la qualité sanitaire de l'eau de baignade avec lesquels le matériel utilisé dans les bassins est en contact suffisent à en assurer la désinfection*".